



**Présentation synthétique du
Budget 2019**

Synthèse Budget 2019

Budget 2019	Budget 2018	Dépenses	Recettes	Budget 2018	Budget 2019
14 553 000	13 266 000	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des Eaux pluviales • Gestion de la DECI • Contrats de Délégation de Service Public • Charges de personnel • Frais de fonctionnement du SIDEN-SIAN • Dépenses imprévues 	<ul style="list-style-type: none"> • Cotisations pour Eaux Pluviales • Cotisations pour la DECI • Contrats de Délégation de Service Public • Participation de Noréade aux charges de personnel • Participation de Noréade aux frais de fonctionnement 	13 400 000	14 700 000
2 921 000	2 871 000			2 900 000	2 950 000
1 277 000	850 000			850 000	1 277 000
200 000	200 000			200 000	200 000
268 000	268 000			237 000	233 000
141 000	132 000				
19 360 000	17 587 000	TOTAL	TOTAL	17 587 000	19 360 000

Gestion des Eaux Pluviales

La recette des cotisations pour eaux pluviales s'élève à 14 700 000 € en 2019, en hausse de + 1 300 000 € par rapport à 2018.

Elle prend en compte l'augmentation de + 0,5 % de la cotisation, dont le taux de base passe de 20,43 € TTC à 20,53 € TTC par habitant.

Mais l'essentiel de la hausse des recettes provient des nouvelles adhésions.

Les dépenses concernant la gestion des eaux pluviales, pour 13 266 000 €, représentent contractuellement 99 % du montant des cotisations.



Synthèse Budget 2019

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le budget 2019 a été élaboré sur la base d'une cotisation de 5,00 TTC par habitant, qui restera stable jusqu'en 2020. Les recettes 2019, 2 950 000 €, sont en hausse par rapport à 2018, 2 900 000 €, compte tenu des nouvelles adhésions. Les dépenses concernant la DECI, pour 2 921 000 €, représentent contractuellement 99 % du montant des cotisations.

Contrat de Délégation de Service Public (DSP) des services d'eau et d'assainissement

La gestion des contrats de DSP s'équilibre en dépenses et en recettes pour le SIDEN-SIAN, les redevances, perçues par les délégataires pour le compte du SIDEN-SIAN, sont ensuite reversées à Noréade, en charge de la réalisation des investissements. Le montant de 1 277 000 €, prévu en 2019, est en hausse par rapport à 2018 suite à la reprise de nouveaux contrats de DSP.

Charges de personnel

Ces dépenses (personnel mis à disposition de Noréade, agents en longue maladie, capital décès) payées par le SIDEN-SIAN sont pris en charge par Noréade. Le budget initial 2019 reste identique à celui de 2018 à hauteur de 200 000 € .

Frais de fonctionnement du SIDEN-SIAN

Ces charges intègrent le paiement d'indemnités, de frais de déplacement, de frais de réception, d'affranchissements, de fournitures administratives... Ces frais de fonctionnement, pour un montant de 268 000 € demeurent stables par rapport à 2018. Ils sont répartis statutairement sur la base des recettes perçues au niveau de chaque compétence. Noréade paye sa quote-part, pour un montant de 233 000 € en 2019, concernant les compétences à caractère industriel et commercial (eau potable, assainissement collectif et non collectif). Le SIDEN-SIAN garde à sa charge sa quote-part concernant les compétences à caractère administratif (gestion des eaux pluviales urbaines et DECI).